



40-2024

DELIBERATION N°9
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 JUIN 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 11 juin, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 07/06/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Jean LESQUIR ; Didier MASSACRIER

Absents excusés : Valérie GUILLAUME pouvoir à Frédéric MILLET, Hervé DUQUESNE arrivé en fin de conseil

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : versement sur le budget annexe Commerce Saint Georges Haute Ville.

Le Maire rappelle qu'un versement du budget communal sur le budget annexe commerce Saint Georges Haute Ville doit être opéré afin d'abonder la section recette d'investissement pour financer la partie commerces du centre Bourg ; il est donc proposé de verser la somme de 463 485 € sur le budget annexe.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce versement.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité d'approuver ce versement.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 25 /06/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 01 /07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240611-delib9-cm6-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024